



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-088 / 3-2-2**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

**Représentés :** A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

**Absent :** N. JULLIARD

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

**OBJET : PATRIMOINE-FONCIER VENTE : VENTE D'UN GARAGE AU PARKING SILO**

Rapporteur : Anthony Moreau

## EXPOSE :

Dans le cadre de la vente des garages communaux vacants au parking Silo de Voiron, place Porte de la Buisse, Madame Léa Barril s'est portée acquéreur du garage n° 03 au niveau 0, soit le lot n°06 de la copropriété, au prix de 13 200 euros au vu de l'avis de France Domaine.

La transaction sera actée devant notaire.

## PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 07 juillet 2020,

Vu l'avis la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 6 juillet 2020 ;

Vu l'avis France Domaine en date du 12 février 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente vente du garage 03 niveau 0 au parking silo, soit le lot n°06, à Madame Léa Barril, au prix de 13 200 euros.
- d'AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer l'acte authentique correspondant.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (34 POUR)**

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations

Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**

